

Sommet Mondial des Bassins 2026 Rapport de l'atelier interactif n° 3

Étude de cas sur la répartition négociée de l'eau en contexte semi-aride : l'État du Ceará (Brésil), en dialogue avec des expériences en Afrique et en Europe



Du 16 au 19 juin 2026, Rio de Janeiro, Brésil

Compte rendu de l'atelier

Conçu pour être hautement interactif, l'atelier s'est articulé en deux parties. La première a donné lieu à un dialogue collaboratif sur la gouvernance de l'eau et le processus de répartition négociée dans l'État du Ceará. La deuxième partie s'est concentrée sur deux cas internationaux présentant une longue tradition de gestion de la pénurie d'eau et de fortes similitudes avec le Ceará : l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), qui a apporté une perspective de gestion transfrontalière des cours d'eau, et l'expérience espagnole en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Ces présentations ont donné lieu à une longue séance de questions-réponses entre avec le public.

La session était animée par Mme Rosana Garjulli Sales Costa (consultante senior en gestion participative des politiques publiques au Brésil) et M. Patrick Laigneau (Secrétariat du RIOB).

L'atelier s'est ouvert par une allocution de M. Patrick Lecante (président du Comité Eau et Biodiversité de Guyane). Représentant un territoire européen situé en Amérique du Sud, son introduction a insisté sur l'importance de la collaboration intercontinentale pour améliorer les pratiques de gestion de l'eau. Il a également mis en avant les défis spécifiques liés à la gestion des cours d'eau transfrontaliers, saluant les efforts conjoints de la France et du Brésil pour cogérer le fleuve Oyapock.

Gouvernance de l'eau et répartition négociée des ressources en eau dans l'État du Ceará, au Brésil :

Au cours de la première partie de la présentation sur le Ceará, M. Francisco dos Santos Teixeira (du Secrétariat aux ressources en eau du Ceará) a exposé la vulnérabilité historique de la région et les adaptations structurelles mises en place. Situé dans le « polygone de sécheresse » semi-aride du nord-est du Brésil, le Ceará est confronté à une imprévisibilité hydrologique extrême, due à une faible couverture végétale des sols, à une faible capacité naturelle de stockage de l'eau et à des sécheresses récurrentes s'étendant sur plusieurs années, notamment une grave période de sécheresse de six ans, de 2012 à 2017. Pour faire face à ces conditions, l'État est passé d'une aide d'urgence réactive à la mise en place d'un vaste réseau structurel composé de 157 réservoirs publics, de milliers de petits barrages et de centaines de kilomètres de canaux et de canalisations interconnectés.

À la suite de l'adoption de la législation étatique sur l'eau en 1992 et de la création de la Société de gestion des ressources en eau du Ceará (COGERH) en 1993, l'État a divisé son territoire en 12 bassins, gérés par 12 comités de bassin et 40 commissions d'usagers des réservoirs. Cette décentralisation a jeté les bases de la stratégie de « répartition négociée de l'eau ».

Mme Clara de Assis Jeronimo Sales (responsable de la gestion participative, COGERH) a détaillé la mise en œuvre opérationnelle du mécanisme de répartition

négociée de l'eau du Ceará. Ce processus s'articule autour d'un cycle de gouvernance annuel en plusieurs étapes.

1. Le cycle débute par des préparatifs techniques menés par la COGERH. Des ingénieurs et hydrologues réalisent des études diagnostiques exhaustives des réservoirs stratégiques surveillés de l'État, en évaluant le volume actuel, les taux d'évaporation et les apports prévisionnels. À partir de ces variables, la COGERH élabore divers scénarios de lâchers d'eau afin de prévoir la disponibilité en eau pour la saison sèche à venir.
2. Ces scénarios techniques sont ensuite présentés directement aux comités de bassin locaux et aux commissions d'usagers des réservoirs. Au sein de ces instances participatives, les parties prenantes locales examinent les données, débattent des priorités concurrentes et votent collectivement une stratégie légalement contraignante de lâchers d'eau. Ce consensus négocié détermine les débits de lâchers spécifiques et les allocations sectorielles, en conciliant les besoins économiques et la consommation humaine essentielle.
3. Une fois qu'un scénario est approuvé, il devient un engagement officiel faisant l'objet d'un suivi tout au long de la période d'allocation. La COGERH suit en temps réel les niveaux des réservoirs, les débits fluviaux et les taux de prélèvement, et rend régulièrement compte aux commissions d'usagers. Ces feedbacks en continu garantissent la transparence, permettent une gestion adaptative en cas d'aggravation des conditions météorologiques et renforcent la responsabilité partagée entre tous les usagers de l'eau du bassin.

M. Aridiano Beck de Oliveira (président du Comité du bassin du Baixo Jaguaribe et producteur rural local) a fait part de son expérience de participation au processus de répartition négociée de l'eau dans l'État du Ceará depuis de nombreuses années. Il a décrit les effets dévastateurs de la grave sécheresse de 2012 à 2017, au cours de laquelle des pénuries d'eau aiguës ont contraint à l'arrêt d'activités économiques essentielles, entraînant un chômage généralisé et obligeant les producteurs comme lui à repenser leur production et leur utilisation de l'eau. Il a souligné que la transparence, l'accès à des informations fiables et un dialogue ouvert étaient essentiels pour instaurer la confiance entre les différents usagers de l'eau, ainsi qu'entre les membres de la communauté, les experts techniques et les responsables publics.

L'expérience de l'Organisation pour la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal (OMVS) :

Le Dr Thierno Ndour (directeur de l'Environnement et du Développement Durable, Organisation pour la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal) a présenté l'OMVS comme un modèle de référence en matière de gouvernance transfrontalière de l'eau et de gestion conjointe des infrastructures. Opérationnelle depuis 1972 dans quatre États membres (Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal), l'OMVS gère les ressources en eau partagées grâce à un cadre intégré

conçu pour garantir une répartition équitable, l'intégration régionale et un développement économique durable. La propriété collective des grandes infrastructures, telles que les barrages de Diama et de Manantali, permet une régulation coordonnée entre les usages des différents secteurs, notamment l'approvisionnement en eau potable, l'agriculture et l'irrigation, la production d'énergie et la préservation des écosystèmes.

Les mécanismes décisionnels de l'OMVS garantissent une répartition souple et négociée en période de pénurie d'eau, notamment par l'intermédiaire de la Commission permanente des eaux (CPE), un organe consultatif et d'arbitrage au sein duquel des experts techniques, des représentants des États et des parties prenantes clés collaborent pour modéliser des scénarios hydrologiques et négocier la répartition saisonnière de l'eau.

Cette présentation a établi des parallèles entre l'expérience de l'OMVS et la répartition négociée du Ceará, soulignant que ces deux systèmes s'appuient fortement sur des données fiables, la transparence institutionnelle et un dialogue structuré entre les usagers. Elle a insisté sur le fait que la coopération régionale et les outils de gouvernance partagée sont essentiels pour atténuer les conflits et renforcer la résilience climatique à long terme dans les bassins transfrontaliers.

L'expérience de l'Espagne :

M. Ramiro Martínez (Confédération hydrographique du Júcar) a présenté le modèle espagnol de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), en mettant l'accent sur le cadre historique et juridique des confédérations hydrographiques. Créées en 1926 en tant qu'entités publiques reposant sur le cycle hydrologique naturel, ces autorités de bassin gèrent des bassins répartis à travers plusieurs communautés autonomes. Ces organisations s'inscrivent dans le cadre de la gouvernance de l'eau en Espagne, qui fonctionne selon un modèle structuré comprenant des organes de gouvernance, de planification et de gestion, notamment l'Assemblée des usagers, le Conseil de bassin et la Commission de déversement des barrages. Cette architecture organisationnelle permet aux autorités publiques et aux divers usagers de l'eau de définir ensemble des plans d'action, de gérer les infrastructures, de fixer les régimes de remplissage et de déversement des réservoirs, et de soumettre des plans de gestion hydrologiques du bassin au gouvernement.

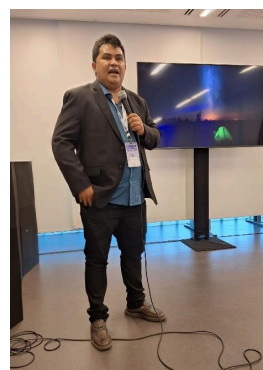
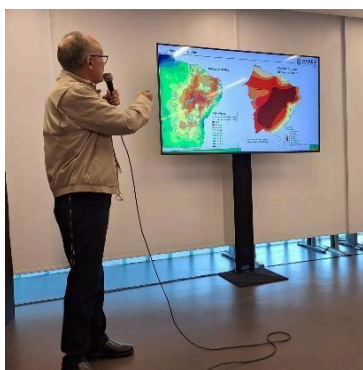
Cette intervention s'est concentrée sur la mise en œuvre d'un plan spécial de lutte contre la sécheresse, établissant un système de diagnostic basé sur des indicateurs avec des seuils définis, des phases de sécheresse et des mesures opérationnelles claires pour chaque étape. Afin de concilier les demandes concurrentes entre l'approvisionnement, l'irrigation, l'énergie, l'industrie et les loisirs, le modèle espagnol repose sur la négociation d'un « mix hydrique » équilibré. Cette approche combine les eaux de surface et souterraines naturelles avec des alternatives artificielles telles que le dessalement et la réutilisation des eaux usées traitées.

Dans l'ensemble, cette présentation a mis en évidence les parallèles entre les modèles du Ceará et de l'OMVS d'une part, et l'expérience espagnole d'autre part, en soulignant qu'une gouvernance efficace dans les régions soumises à un stress hydrique repose sur un processus décisionnel structuré et participatif, ainsi que sur la transparence institutionnelle. Elle a insisté sur le fait que le partage de bonnes pratiques entre les organismes de bassin d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe accélère le développement de solutions qui ne sont non pas des infrastructures mais plutôt la planification de la gestion de la sécheresse grâce à des indicateurs et des mécanismes d'allocation négociée. Le RIOB et le Réseau méditerranéen des organismes de bassin (REMOB) jouent un rôle essentiel pour favoriser l'apprentissage collectif, aider les bassins du monde entier à s'adapter aux pressions climatiques à long terme et à gérer durablement les ressources en eau partagées.

Questions-réponses et conclusion :

L'atelier s'est conclu par une séance de questions-réponses, qui a mis en évidence la mise en place complexe et à long terme de cadres de gouvernance adaptés aux contextes locaux. Trois thèmes ont suscité des interrogations :

1. **Le consensus retarde-t-il la prise de décisions urgentes ?** Pour l'OMVS, le consensus garantit des solutions acceptables pour chaque État, empêchant ainsi tout membre, même minoritaire, d'être mis à l'écart. Une autre pratique notable de l'OMVS consiste à accueillir chaque organe institutionnel dans un pays membre différent, avec pour règle que son directeur ne puisse être ressortissant de l'État hôte, ce qui illustre comment l'équilibre structurel et la confiance mutuelle se construisent au fil du temps.
2. **Dans quelle mesure la culture politique locale et l'expertise sociale sont-elles essentielles à une gestion efficace de l'eau ?** Au Brésil, la répartition négociée de l'eau dans l'État du Ceará s'appuie sur une tradition de démocratie représentative et sur un réseau dense d'organisations communautaires. De plus, les participants ont souligné que le succès opérationnel de la COGERH est étroitement lié à son approche multidisciplinaire : la présence active de sociologues au sein du personnel de l'agence garantit une participation significative des communautés, démontrant ainsi que les solutions techniques doivent s'accompagner d'un leadership social solide.
3. **Comment les systèmes de gestion des bassins établis de longue date peuvent-ils s'adapter face à la pression sans précédent exercée par le changement climatique ?** La session a démontré que, en Méditerranée, en Amérique du Sud ou en Afrique de l'Ouest, faire face à la réalité du changement climatique nécessite d'aller au-delà de l'ingénierie traditionnelle pour s'orienter vers une gouvernance adaptative, inclusive et résiliente face au climat.



Crédits : RIOB